

CANADA
 PROVINCE DU QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue le lundi 1 mars 2010 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRESENTS: Maire Donald Badger
 Conseillers: #1 Lisa Merovitz,
 #2 Joann McBrine, #3 Julian Tuer, #4 Frank Simms
 #5 Stanley Horne, #6 Cedric Briggs ainsi que
 l'inspecteur municipal Charles Brunelle et la
 Directrice-générale Carrol Kralik.

ORDRE DU JOUR

1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL
4.	AFFAIRES DE LA REUNION PRECEDENTE
5.	VISITEURS
6.	URBANISME
6.1	- Rapport du comité consultatif d'urbanisme - La politique concernant des chemins privés - Projet de règlement concernant la vidange obligatoire des fosses septiques - Rencontre avec Renaissance Lac Brome - Adoption de règlement #264-2008-09-04 version finale
6.2	- Avis de motion concernant l'usage des carrières dans certain zones.
7.	RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
8.	CORRESPONDANCE
8.1	- Invitation à la prochaine activité de financement organisée par l'Association libérale provincial de Brome-Missisquoi
8.2	- Demande d'autorisation Coupe des Amériques
8.3	- Programme d'expansion des services Large Bande
8.4	- Demande d'appui financier de la Fondation BMP
8.5	- Demande d'appui pour une résolution de la MRC
8.6	- Un courriel de Mary Moore
9.	ADMINISTRATION
9.1	- La liste préliminaire pour la vente pour taxes
10.	INCENDIE
10.1	- Rapport révisé pour le mois de janvier 2010
10.2	- Rapport pour le mois de février 2010
11.	CHEMINS
11.1	- Permission de voirie annuelle, intervention sur le réseau de services MTQ
12.	VISITEURS
13.	VARIA
14.	COMPTES À PAYER

#026-0310

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseillère McBrine
 appuyé par conseillère Merovitz & résolu à
 l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit
 adopté tel qu'amendé.

#027-0310

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseiller Tuer
 appuyé par conseiller Briggs & résolu à
 l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion
 régulière du 1 février 2010 soit adopté tel que
 rédigé.

5.
VISITEURS

+/- 7 personnes assistaient.

6.
URBANISME

6.1

#028-0310

Rapport du comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par conseiller Simms
appuyé par conseiller Tuer et résolu à
l'unanimité QUE le rapport du comité consultatif
d'urbanisme soit approuvé tel que rédigé.

6.2

#029-0310

La politique concernant l'acquisition des chemins
privés par la municipalité de Bolton-Ouest

ATTENDU QU'il y a plusieurs chemins privés dans la
municipalité de Bolton-Ouest;

ATTENDU QUE des demandes de transférer des chemins
privés à la municipalité ont été déjà faites;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'établir une
politique municipale concernant ce processus;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère
McBrine

appuyé par conseiller Simms
& résolu à l'unanimité QUE la municipalité de
Bolton-Ouest adopte la politique préparée par
l'inspecteur municipal et approuvée par le comité
consultatif d'urbanisme le 15 février 2010.

Le règlement concernant la vidange obligatoire des
fosses septiques sera adopté à la séance du
conseil du mois d'avril 2010.

Il y aura une rencontre le 15 mars 2010 à 9h00
avec l'équipe de Renaissance Lac Brome concernant
le suivi de la qualité de l'eau du Lac Brome 2009.

#030-0310

Adoption de la version finale de règlement

#264-2008-09-04 modifiant le règlement de zonage

#264-2008 afin de retirer l'usage transport

d'énergie et télécommunication de la zone AF-3 et

de créer la zone AF-4 autorisant l'usage transport

d'énergie et télécommunication

Proposé par conseillère Merovitz

appuyé par conseiller Briggs et résolu à
l'unanimité QUE la version finale de règlement
#264-2008-09-04 modifiant le règlement de zonage
#264-2008 afin de retirer l'usage transport
d'énergie et télécommunication de la zone AF-3 et
de créer la zone AF-4 autorisant l'usage transport
d'énergie et télécommunication soit adopté
tel qu'amendé et avec toutes les dispositions
conformes au nouveau schéma d'aménagement
révisé-deuxième remplacement actuellement en
vigueur.

6.2

AVIS DE MOTION

a été donné par conseiller Horne qu'à une réunion subséquente, un règlement sera adopté afin d'amender le règlement de zonage #264-2008 concernant l'usage des carrières dans certain zones. Nous disposerons de la lecture dudit règlement à l'adoption.

7.

#031-0310

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Proposé par conseillère McBrine

appuyé par conseillère Merovitz & résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'inspecteur municipal soit approuvé ainsi que son chèque de kilométrage au montant de \$41.20 et celui pour l'inspecteur en voirie au montant de \$114.00.

PERMIS ÉMIS

Voir liste ci-jointe

#032-0310

Contrat de location d'une niveleuse - saison 2010

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a demandé des soumissions par invitation pour la fourniture d'une niveleuse non-opérée pour la saison 2010;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a reçu deux soumissions pour ledit projet, soit:

Excavation Julien Pouliot Inc. \$57.20/heure
(avant taxes)

Sintra Inc. \$72.00/heure
(avant taxes)

ATTENDU QUE les deux soumissions reçues sont conformes aux exigences requises dans le document « Demande de soumissions sur invitation - Contrat # BO-10-01;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'embauche d'un opérateur pour la saison 2010;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Horne appuyé par conseiller Simms et résolu à l'unanimité QUE la Municipalité de Bolton-Ouest accorde le contrat # BO-10-01 à Excavation Julien Pouliot Inc. pour la fourniture d'une niveleuse au tarif horaire de \$57.20 (excluant les taxes), aux conditions énoncées dans le document « Demande de soumissions sur invitation - Contrat # BO-10-01.

8.

CORRESPONDENCE

8.1

La prochaine activité de financement organisée par l'Association libérale provinciale de Brome-Missisquoi aura lieu le 18 avril 2010 au Château Bromont à 10h.

8.2

#033-0310

Demande d'autorisation - Coupe des Amériques

ATTENDU QUE la Coupe des Amériques aura lieu du 2 au 4 juillet 2010;

ATTENDU QU' ils prendront la Route 243 à Bolton-Ouest dimanche le 4 juillet 2010;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports demande copie des autorisations municipales des municipalités concernées;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Horne appuyé par conseiller Simms & résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest autorise le passage de la Coupe des Amériques sur la Route #243 à Bolton-Ouest dimanche le 4 juillet 2010.

8.3

Le conseil n'est pas intéressé à appuyer la demande de Télébec concernant l'expansion des Services Large Bande.

8.4

La Fondation BMP demande d'appui financier des 21 municipalités dans la MRC Brome-Missisquoi. La demande à Bolton-Ouest est de \$4,100.00 annuellement pour les prochaine 5 années.

8.5

#034-0310

INFORMATION LÉGISLATIVE : PROJET DE RÈGLEMENT GOUVERNEMENTAL SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

ATTENDU QUE la MRC de Brome-Missisquoi a adopté la résolution #60-0210 concernant le sujet en titre;

ATTENDU QUE la MRC de Brome-Missisquoi a invité la municipalité de Bolton-Ouest à appuyer ladite résolution;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère Merovitz appuyé par conseillère McBrine et résolu à l'unanimité d'appuyer la résolution #60-0210 de la MRC Brome-Missisquoi et de transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec ainsi que à la MRC de Brome-Missisquoi.

8.6

Un courriel a été reçu d'un résident concernant notre contribution de \$500.00 à la Croix Rouge pour Haïti. La personne avise que la municipalité ne doit pas utiliser des revenus de taxe pour faire une contribution charitable. Nous enverrons une réponse disant que nous avons noté ses remarques et que peut être à l'avenir les décisions du conseil municipal seront différentes.

9.

ADMINISTRATION

9.1

#035-0310

La vente pour non-paiement des taxes
- le 10 juin 2010

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest a été avisé le 1 mars 2010 de tous cas avec des taxes impayées depuis 2 ans;

ATTENDU QUE la date limite afin de payer les comptes en retard est le 12 mars 2010;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère
Merovitz
appuyé par conseiller Horne et
résolu à l'unanimité QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest autorise la vente des immeubles suivants qui n'ont pas payés des montants nécessaires à la municipalité avant le 12 mars 2010:
#8502-77-8070, #8602-58-4045, #8611-51-9575
#8803-84-4550, #8903-43-1010, #9012-50-4545

10.

INCENDIE

10.1

Il y avait un rapport amendé pour le mois de janvier 2010 à cause d'une intervention au montant de \$1,700.00.

Il n'y a eu aucun événement sur le territoire de Bolton-Ouest pour le mois de février 2010.

10.2

#036-0310

Entente inter-municipale avec la Ville de Lac-Brome concernant la protection contre les incendies - Résolution #2010-02-068 de la Ville de Lac-Brome

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Brome a fait une contre-offre à la municipalité de Bolton-Ouest pour la fourniture de services de la protection contre les incendies au montant de \$82,870.00 pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE la dépense capitalisée au montant de \$15,488.60 figurait déjà dans le montant payable lorsque Bolton-Ouest acquittait une somme de \$50,563.00 à la Ville de Lac-Brome pour la fourniture de services de la protection contre les incendies en 2009;

CONSIDÉRANT QU'une entente inter-municipale avec la Ville de Lac-Brome, calculée sur la base de la richesse foncière uniformisée, un taux de taxation commun et le tout majoré de la dépense capitalisée, ne semble pas être une proposition acceptable pour Bolton-Ouest;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère
Merovitz
appuyé par conseiller Horne et
résolu à l'unanimité QUE la contre-offre de

\$82,870.00 est refusée, QUE la municipalité de Bolton-Ouest envoie un paiement intérimaire au montant de \$15,000.00 à la Ville de Lac-Brome pour le mois de janvier 2010 à titre d'acompte, afin de démontrer sa bonne foi dans les négociations en attendant qu'elle explore une autre formule pour le paiement des coûts de services de la protection contre les incendies qui lui semblerait plus appropriée. Une nouvelle contre-offre sera faite à l'assemblée du mois d'avril 2010.

11.

CHEMINS

11.1

#037-0310

Permission de voirie #8608-09-0626 -Intervention sur le réseau de services

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a décidé de faire parvenir pour l'ensemble des municipalités qui sont couverts par le Centre de services de Foster une permission annuelle pour les interventions sur les réseaux d'égouts et d'aqueducs;

ATTENDU QU'une résolution du conseil municipal est requise pour ratification par le Ministère;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Horne appuyé par conseiller Simms et résolu à l'unanimité QUE :

1. La municipalité de Bolton-Ouest se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas \$10,000.00.
2. Le responsable à signer les permis est M. Charles Brunelle.
3. La présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter de la date de l'adoption.

14.

COMPTES A PAYER

Solde à la banque le 31.01.10	\$	74,057.12
Dépenses février 2010		60,372.91
Dépôts février 2010		38,297.63
Solde à la banque le 28.02.10	\$	51,981.84 +
GIC \$463,219.91 + GIC \$46,405.98 (fonds de parcs & terrain de jeux)		

Je, la secrétaire-trésorière soussignée certifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer les comptes des mois de février/mars 2010 au montant de \$56,435.20 (voir liste ci-jointe)

1 MARS 2010

#038-0310

Paielement des comptes

Proposé par conseiller Simms
appuyé par conseiller Tuer & résolu à
l'unanimité QUE les comptes des mois de
février/mars 2010 au montant de \$56,435.20 soient
payés.

Proposé par conseillère Merovitz que la réunion se
termine à 21h55.

Adopté

Carrol Kralik
Directrice-générale

Donald Badger
Maire

PROCHAINE REUNION RÉGULIERE DU CONSEIL MARDI
LE 6 AVRIL 2010 À 19H30.